



## Congés Payés pour les Etudiants

Par **MinMay**, le **27/05/2009** à **14:51**

Bonjour,

Je suis actuellement en CDI de 10h/semaine, en contrat étudiant, dans un grand supermarché.

J'ai attaqué de travailler le 16 décembre 2008, donc jusqu'au 30 mai 2009, j'ai accumulé environ 13.5 jours de congés payés.

**Est ce que le fait de travaillé les jours fériès et le dimanche donne le droit a des congés supplémentaire?**

De plus j'ai des horraires fixes je travaille le jeudi soir, le mercredi soir et le samedi matin. Après discution avec mon supérieur, il me dit que pour avoir une semaine de congé payé je doit poser 6 jours de congés payés.

**Est ce que il a le droit de m'obliger à poser 6 jours de congés payés pour avoir une semaine alors que je ne travaille que 3 jours dans la semaine ?**

Je vous remercie d'avance pour vos réponses qui m'aiderons a ne pas me laisser marcher sur les pieds !!!

Cordialement MinMay

Par **supermario**, le **06/06/2009** à **12:10**

bonjour,

tout d'abord sur le calcul du nombre de jour de congés payés :

lorsque le calcul du nombre de CP est un nombre avec une decimale, le nombre de jours à prendre en compte est celui arrondi au nombre entier superieur. dans votre cas 13,5 donne 14 jours de CP

sur les dimanches travaillés :

les dimanches travaillés ne donnent pas droit à des CP supplémentaires, mais ouvrent droit à un repos compensateur équivalent au nombre d'heures travaillés lors de ces dimanches.

sur la prise des congés payés :

le fait de travailler sur 3 jours est perturbateur, ce qu'il faut regarder c'est la durée hebdomadaire du travail (en l'occurrence 10H, soit une moyenne journalière de 2h / 5j). le code du travail prévoit que les congés sont pris par 6 j par semaine (jours ouvrables). dans votre cas vous serez rémunéré à concurrence de 2h / jour de CP / 5 jours, plus un jour de repos. concernant les 13eme et 14eme CP ils seront rémunérés sur la même base et cette semaine là il ne vous restera que 6h à travailler.

bon courage et bon CP.

B.A